

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVENTION

PLAN D'ACTION POUR LA LUTTE ANTITABAC

-2014-2015

SENEGAL

janvier 2014

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur, le 27 Février 2005, de la Convention Cadre de Lutte Antitabac qui est le premier traité de santé publique négocié sous les auspices de l'OMS, ouvre une nouvelle ère dans la lutte antitabac.

Le Sénégal, en ratifiant cette loi internationale le 1 janvier 2005, affirme fermement sa volonté de lutter contre le tabagisme, maintenant que les états disposent d'un instrument efficace dont l'application fait de plus en plus baisser la prévalence de l'épidémie dans les pays riches.

A partir de mai 2008, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale décide de traduire l'engagement du pays par la mise en œuvre d'actions concrètes parmi lesquelles, la modification de la législation nationale pour l'adapter aux dispositions de la convention cadre.

Dans cette perspective, un groupe de travail chargé de produire le premier draft de l'avant projet de loi a été créé. Plusieurs sessions de partage ont suivi pour améliorer le document en intégrant les observations des acteurs de la Lutte Antitabac au Sénégal (la société civile, les professionnels de Santé, les juristes, les économistes, les parlementaires et les universitaires.)

Le processus d'adoption de la nouvelle loi est très avancé dans le circuit administratif. En effet, l'avant projet été circularisé pour permettre à toutes les administrations concernées de noter leurs observations qui ont été débattues en réunion de comités techniques, avant que la conformité des dispositions du projet de loi avec la constitution ne fussent l'objet de vérification par l'assemblée Générale de la cour suprême.

Le conseil des Ministres étudié et adopté le projet de loi en juillet 2013 avant de le transmettre à l'Assemblée Nationale pour vote qui l'a voté le 4 mars 2014.

Il s'agit maintenant de saisir dans le court terme, les opportunités offertes par le contexte actuel très favorable, en déroulant des activités dans le cadre d'un plan d'action prioritaire issu du plan d'action global 2013.

Au-delà de l'adoption de la législation, d'autres objectifs non moins importants sont visés par la mise en œuvre d'activités proposées dans ce plan.

PLAN D'ACTION POUR LA LUTTE ANTITABAC

-2014 à 2015

I – BUT :

Contribuer à l'amélioration et à la protection de la santé des populations en réduisant notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac.

II - OBJECTIFS GENERAUX :

1. Créer un environnement politique et social favorables à l'adoption de la loi anti-tabac ;
2. Soutenir la mise en œuvre effective de cette loi et de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac.

III – AXES STRATEGIQUES:

Avant l'adoption de la loi

- Accompagner le processus d'adoption d'une nouvelle législation et d'une politique antitabac adaptée.

Après l'adoption de la loi

- Promouvoir une large communication pour la vulgarisation de la loi ;
- Promouvoir et renforcer la sensibilisation du public aux questions ayant trait à la lutte anti-tabac ;
- Concevoir et soutenir des programmes efficaces de sevrage tabagique ;
- Promouvoir la recherche autour du tabac au Sénégal ;
- Promouvoir la formation autour du tabac au Sénégal ;
- Assurer le suivi-évaluation du programme de lutte anti-tabac et capitaliser les bonnes pratiques.

IV – ACTIVITES :

Objectif Spécifique 1 : Accompagner le processus d'adoption d'une nouvelle législation et d'une politique antitabac adaptée.

- Organiser trois réunions d'échange entre les experts du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS, un expert du bureau de l'OMS Sénégal et l'équipe technique du ministère de la santé et de l'action sociale (du 3 au 5 décembre/ réalisé).
- Organiser un séminaire d'information sur la Convention Cadre, ciblant les représentants des départements ministériels et autres structures impliqués dans le processus de modification de la loi sur le tabac (4 décembre/ réalisé).
- Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la Convention Cadre et sur le projet de loi avec (au plus tard le 20 décembre):
 1. les commissions des lois, de la santé et de l'environnement de l'Assemblée nationale ;
 2. des membres du Conseil économique, social et environnemental.

- Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la Convention Cadre et sur le projet de loi avec les journalistes (au plus tard le 14 décembre).
- Organiser un séminaire d'orientation et d'installation du Comité National de Lutte contre le Tabagisme (au plus tard le 27 décembre) ;

Objectif Spécifique 2 : Promouvoir une large communication pour la vulgarisation de la loi ;

- Organiser dans chaque région un CRD spécial dédié à la lutte contre le tabagisme et notamment destiné à installer les comités régionaux (au plus tard en mai 2014- l'équipe d'experts sera divisée en 3 groupes ; chaque groupe sillonnera, sur une semaine, 5 régions) ;
- Enjoindre les préfets d'installer les comités départementaux de lutte contre le tabac (à l'occasion de CRD spéciaux).
- Organiser des ateliers d'analyse et de finalisation des projets de texte pris pour l'application de la loi anti-tabac entre les experts locaux (au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi ...).
- Organiser des ateliers d'analyse et de finalisation des projets de texte pris pour l'application de la loi anti-tabac entre les experts du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS et les experts locaux (le cas échéant, au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi ...).
- Organiser un séminaire de partage avec le comité national de lutte antitabac sur les projets de texte pris pour l'application de la loi (au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi...).
- Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la loi avec les journalistes (au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi...).
- Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la loi avec des représentants des associations d'élus locaux (au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi...).
- Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information avec les représentants des restaurateurs, hôteliers, responsables de discothèques... sur la loi (au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi...).
- Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la loi avec les organisations patronales (au plus tard 3 mois après l'adoption de la loi...).

Objectif Spécifique 3 : Promouvoir et renforcer la sensibilisation du public aux questions ayant trait à la lutte anti-tabac.

- Choisir « des champions de la lutte antitabac » (Lamine Diack, le défunt président de la fédération sénégalaise de cyclisme, des vedettes du spectacle...) (propositions à faire à l'occasion du séminaire d'installation du CNLAT).
- Inciter les IA à instruire les chefs d'établissement d'organiser des activités sensibilisation sur les méfaits du tabac.
- Financer des projets portés par des OCB sur la lutte contre le tabac
 - Définir les critères d'éligibilité
 - Sélectionner les meilleurs projets à financer
- Organiser un séminaire de validation de l'argumentaire religieux sur les méfaits du tabac, par les religieux.
- Organiser une campagne annuelle sur la lutte antitabac d'une durée d'une semaine, autour de la journée mondiale sans tabac.
- Appuyer des productions médiatiques sur les méfaits du tabac (spot, émissions, reportages...)
- Produire et diffuser des supports de communications sur les méfaits du tabac (flyers, tracts, affiches...)
- Appuyer les mesures et activités de lutte anti-tabac entreprises par les collectivités locales.

Objectif Spécifique 4 : Concevoir et soutenir des programmes efficaces de sevrage tabagique.

- Appuyer l'élaboration d'un document technique sur les mesures efficaces pour promouvoir le sevrage tabagique et le traitement adéquat de la dépendance à l'égard du tabac ; diffuser ledit document par circulaire ;
- Concevoir et mettre en œuvre un projet pilote au sein d'un établissement sanitaire, pour dépister et traiter la dépendance au tabac et accompagner le sevrage.

Objectif Spécifique 5 : Promouvoir la recherche autour du tabac au Sénégal.

- Appuyer l'élaboration et l'exécution de projets de recherche sur le tabac au Sénégal ;
- Concevoir et mettre en place une base de données sur les activités de lutte contre le tabac au Sénégal.

Objectif Spécifique 6 : Promouvoir la formation autour du tabac au Sénégal.

- Former les professionnels de la santé et de l'action sociale des secteurs public et privé en vue de la généralisation du dépistage à l'occasion de toute consultation ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs de la lutte antitabac.

Objectif Spécifique 7 : Assurer le suivi-évaluation du programme de Lutte Antitabac et capitaliser les bonnes pratiques.

- Organiser des réunions trimestrielles du CNLT ;
- Produire des rapports périodiques sur la lutte contre le tabac ;
- Organiser des revues à mi-parcours sur les actions planifiées ;
- Organisation de réunions d'évaluation finale ;
- Documenter les bonnes pratiques de lutte antitabac.

Tableau à créer et à finaliser par le point focal avec l'indication des échéances, des partenaires techniques et financiers notamment.

V - RESULTATS ATTENDUS :

- Une nouvelle législation conforme aux dispositions de la Convention Cadre de l’OMS pour la Lutte Antitabac est adoptée.
- Une politique adaptée de mise en œuvre de la nouvelle législation est planifiée et adoptée
- Le plan stratégique du Sénégal pour la lutte antitabac 2014/2018 est validé et adopté
- Le Comité National de Lutte Contre le Tabagisme est installé
- Des comités de lutte antitabac aux niveaux de 3 régions et 5 districts sont installés
- Les jeunes et les femmes ont une perception négative du tabagisme.
- Des données actualisées, complètes et pertinentes sont disponibles en matière de lutte antitabac sur le Sénégal.
- Les compétences des professionnels de la santé et des autres acteurs de la lutte antitabac sont renforcées.
- Le traitement de la dépendance nicotinique est renforcé dans un hôpital à Dakar

PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE LUTTE ANTITABAC A METTRE EN ŒUVRE POUR ACCOMPAGNER ET SECURISER LE PROCESSUS D'ADOPTION DE LA NOUVELLE LOI EN 2012

ACTIVITES	PERIODE	lieu	RESPONSABLE	COÛT EN FRANCS CFA	ETAT	PARTENAIRES
Organiser dans chaque région un CRD spécial dédié à la lutte contre le tabagisme et notamment destiné à installer les comités régionaux	Mai à Décembre	14 régions	Direction Prévention	5 000 000	1 000 000	4 000 000
Enjoindre les préfets d'installer les comités départementaux de lutte contre le tabac (à l'occasion de CRD spéciaux).	Mai à Décembre	45 départements	Direction Prévention	PM		
Organiser des ateliers d'analyse et de finalisation des projets de texte pris pour l'application de la loi anti-tabac entre les experts locaux	Avril- mai	Mbour	Direction Prévention	6 000 000	1 200 000	4 800 000
Organiser des ateliers d'analyse et de finalisation des projets de texte pris pour l'application de la loi anti-tabac entre les experts du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS et les experts locaux	Avril- mai	Mbour	Direction Prévention	3 000 000	600 000	2 400 000
Organiser un séminaire de partage avec le comité national de lutte antitabac sur les projets de texte pris pour l'application de la loi	Mai à juin	Dakar	Direction Prévention	5 000 000	1 000 000	4 000 000

Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la loi avec les journalistes	Mai à juin	Dakar	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000
Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la loi avec des représentants des associations d'élus locaux	Mai à juillet	Thiès	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000
Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information avec les représentants des restaurateurs, hôteliers, responsables de discothèques... sur la loi	Mai à juillet	Dakar	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000
Organiser un séminaire de sensibilisation et d'information sur la loi avec les organisations patronales	Mai à juillet	Dakar	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000
Inciter les IA à instruire les chefs d'établissement d'organiser des activités sensibilisation sur les méfaits du tabac. Financer des projets portés par des OCB sur la lutte contre le tabac	Décembre	dakar	Direction Prévention	10 000 000	2 000 000	8 000 000
Organiser un séminaire de validation de l'argumentaire religieux sur les méfaits du tabac, par les religieux.	Mai à août	Thiès	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000

Organiser une campagne annuelle sur la lutte antitabac d'une durée d'une semaine, autour de la journée mondiale sans tabac.	Mai à juin	Pays	Direction Prévention	15 000 000	3 000 000	12 000 000
Appuyer des productions médiatiques sur les méfaits du tabac (spot, émissions, reportages...)	Juin à juillet	Thiès	Direction Prévention	15 000 000	3 000 000	12 000 000
Produire et diffuser des supports de communications sur les méfaits du tabac (flyers, tracts, affiches...)	Juin à juillet	Thiès	Direction Prévention	10 000 000	2 000 000	8 000 000
Appuyer les mesures et activités de lutte anti-tabac entreprises par les collectivités locales.	Janv. 15	Pays	Direction Prévention	6 000 000	1 200 000	4 800 000
Appuyer l'élaboration d'un document technique sur les mesures efficaces pour promouvoir le sevrage tabagique et le traitement adéquat de la dépendance à l'égard du tabac ; diffuser ledit document par circulaire ;	Janv. 15	Dakar	Direction Prévention	5 000 000	1 000 000	4 000 000
Concevoir et mettre en œuvre un projet pilote au sein d'un établissement sanitaire, pour dépister et traiter la dépendance au tabac et accompagner le sevrage.	Fév. 15	Dakar	Direction Prévention	15 000 000	3 000 000	12 000 000

Appuyer l'élaboration et l'exécution de projets de recherche sur le tabac au Sénégal ;	Mars 15	Thiès	Direction Prévention	10 000 000	2 000 000	8 000 000
Concevoir et mettre en place une base de données sur les activités de lutte contre le tabac au Sénégal.	Mars 15	Thiès	Direction Prévention	5 000 000	1 000 000	4 000 000
Former les professionnels de la santé et de l'action sociale des secteurs public et privé en vue de la généralisation du dépistage à l'occasion de toute consultation ;	Avril 15	Dakar	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000
Renforcer les capacités des différents acteurs de la lutte antitabac.	Avril 15	Thiès	Direction Prévention	4 000 000	800 000	3 200 000
Organiser des réunions trimestrielles du CNLT ;	Juin, Sep, Déc. 14 Mars, Juin, Sep, Déc. 15	Dakar	Direction Prévention	1 500 000	300 000	1 200 000
Produire des rapports périodiques sur la lutte contre le tabac ;	Déc. 14 Déc. 15	Dakar	Direction Prévention	500 000	100 000	400 000

Organiser des revues à mi-parcours sur les actions planifiées ;	Déc. 14 et 15	Pays	Direction Prévention	1 000 000	2 000 000	8 000 000
Organisation de réunions d'évaluation finale ;	Déc. 14 et 15	Dakar	Direction Prévention	1 000 000	2 000 000	8 000 000
Documenter les bonnes pratiques de lutte antitabac.	Nov. 14 et 15	Thiès	Direction Prévention	3 000 000	600 000	2 400 000
TOTAL en Francs CFA			Direction Prévention	145 000 000	29 000 000	116 000 000

1. *L'état du Sénégal participera à hauteur de 20% du budget.*